

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 5 NOVEMBRE 2015

DECISION

Numéro 15 – 10 – 071

Décision 9 : La réforme et la vente d'un véhicule à une association.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 16 septembre 2015, s'est réuni le 5 novembre 2015 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le SDIS a été sollicité par l'association « *L'ordre de Malte* » pour l'acquisition d'un véhicule dans le cadre de ses missions caritatives. Une ambulance pourrait ainsi être réformée puis cédée pour un montant de 500 € à cette association. Le bureau est invité à donner son avis sur cette proposition.

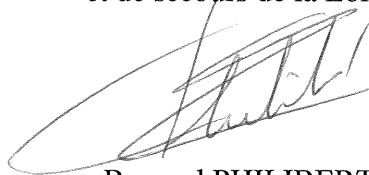
**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le Bureau du Conseil d'administration décide de réformer et sortir de l'actif du SDIS le véhicule de type ambulance (VSAV) de marque RENAULT de 2003 (immatriculé 3277 YX 42 et répertorié sous le numéro d'inventaire 1630. Ce bien est vendu à l'unité départementale d'Intervention de la Loire (UDIOM 42) de l'association « *L'Ordre de Malte* » pour un montant de 500 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT